

T R A I T É.

Au Nom de la très Sainte et Indivisible Trinité.

SA Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, et Ses Alliés d'une part, et Sa Majesté le Roi de France et de Navarre d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les Puissances, et portant dans les stipulations la garantie de sa durée, et Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande et Ses Alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant réplacée sous le Gouvernement paternel de ses Rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité, et de stabilité, les conditions et les garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous son dernier Gouvernement, leurs dites Majestés ont nommé des Plénipotentiaires pour discuter, arrêter, et signer un Traité de Paix et d'Amitié ; savoir,

Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, le Très Honorable Robert Stewart, Vicomte Castlereagh, Conseiller de Sa dite Majesté en Son Conseil Privé, Membre de Son Parlement, Colonel du Regiment de Milice de Londonderry, et son Principal Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères, &c. &c. &c. ; le Sieur George Gordon, Comte d'Aberdeen Vicomte de Formartine, Lord Haddo, Methlic, Tarys et Kellie, &c. l'un des Seize Pairs représentant la Pairie de l'Ecosse dans la Chambre Haute, Chevalier de son Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ; le Sieur Guillaume Shaw Cathcart, Vicomte Cathcart et Greenock, Conseiller de Sa dite Majesté en Son Conseil Privé, Chevalier de Son Ordre du Chardon, et des Ordres de Russie, Général dans Ses Armées, et Son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur